



**Bel'MUN**



# Présentation générale du fonctionnement du club

---

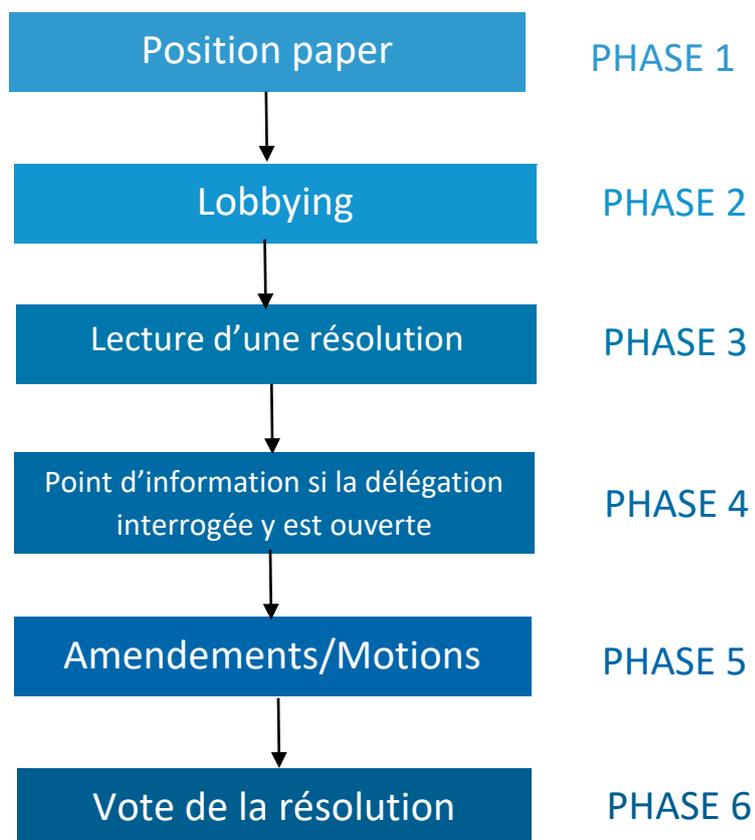
## Table des matières

<b>Présentation</b> .....	3
<b>Déroulement simplifié d'une séance Bel'mun</b> .....	3
<b>Explication détaillée des phases d'une séance</b> .....	4
<b>Motions</b> .....	5
<b>Comment rédiger une Position Paper ?</b> .....	6
<b>Comment faire une Résolution?</b> .....	9
<b>Listes de verbes</b> .....	10
<b>Un mot d'au revoir</b> .....	11

## Présentation

Voici une brève présentation de notre travail au club Bel'mun. Nous espérons qu'elle vous donnera envie de venir nous rejoindre dans nos débats passionnés et qu'elle vous donnera goût à cette forme de partage.

### Déroulement simplifié d'une séance Bel'mun



# ATTENTION

TOUTE DEMANDE DE PRISE DE PAROLE QUE CE SOIT LES MOTIONS, LES POINTS D'INFORMATIONS OU AUTRE DOIT ABSOLUMENT ÊTRE EFFECTUÉ PAR UN LEVEMENT DE PANCARTE DU PAYS SOUHAITANT S'EXPRIMER. LA DELEGATION EN QUESTION DOIT **PATIENTER** JUSQU'À CE QUE LA PRÉSIDENTE LUI DELIVRE UNE REPONSE.

TOUTE PRISE DE PAROLE DOIT S'EFFECTUER DEBOUT, ET ABSOLUMENT SE TERMINER PAR LES TERMES SUIVANTS : "**Nous (ou la délégation de "PAYS") rendons la parole à la Présidence**".

TOUT MANQUEMENT A CE DEVOIR, PEUT ENTRAÎNER UNE SANCTION ENVERS LA DELEGATION FAUTIVE SELON **LE BON VOULOIR DE LA PRÉSIDENTE** !

## Explication détaillée des phases d'une séance

Les différentes phases sont lancées et fermées par le Président de la séance.

**Phase 1** : Après que le président ait ouvert la séance, il demande si dans l'assemblée il y aurait des pays qui souhaiteraient passer en **Position Paper** (Cf. p.5)

**Phase 2** : Le **Lobbying** est la phase qui permet aux différentes délégations de mieux se renseigner sur la position de chacun, la phase 1 ne permettant pas de faire passer tout le monde en PP. Les pays ont ensuite une meilleure visibilité pour former les coalitions les plus puissantes que possibles avec les pays partageant leurs idéaux. Chaque coalition doit rédiger une résolution (Cf. p.8).

Au club Bel'mun, dans le but d'un gain de temps et de débats aussi qualitatifs que quantitatifs nous essayons de former des coalitions et de rédiger les résolutions en amont.

**Phase 3** : Ensuite vient la lecture d'une **Résolution** d'une coalition par le pays qui soumet la résolution. Ce pays est souvent à l'origine de la coalition mais il peut également être un sponsor (pays ayant contribué et soutenant la résolution) de cette dernière. Plusieurs règles régissent également la lecture d'une résolution.

Au club Bel'mun on demande notamment que les clauses soient numérotées aussi bien à l'écrit qu'oralement ; et qu'elles ne soient pas lues mais plutôt « contées ».

**Phase 4** : Une fois la lecture terminée et la **parole rendue** à la présidence, cette dernière va demander à la délégation qui présente la résolution si elle et/ou sa coalition sont ouverte(s) à des **points d'informations**. Si la délégation en question ne l'est pas, elle **rend la parole** à la présidence et va s'asseoir. Si oui, **elle rend la parole** à la présidence et attend que celle-ci questionne l'assemblée. Les délégations souhaitant s'exprimer doivent lever leur pancarte et attendre d'être interrogées par la

Présidence. Lorsque la parole leur a été accordée, la délégation se lève et une fois les formules de politesse faites, pose sa question. Le plus souvent, après que le pays soumettant la résolution ait répondu, en raison du timing à respecter, il n'y a pas de « motion pour poursuivre » (Cf. p. 4).

Les formules de politesses comme "Nous remercions la présidence pour nous avoir octroyé la parole vu le temps imparti" ou encore "Nous remercions la délégation du "PAYS" pour la présentation de sa résolution" sont facultatives mais fortement recommandées et très appréciées.

Les points d'informations ne sont que des demandes de renseignements et ne doivent en aucun cas être le prétexte d'attaques envers la coalition soumettant sa résolution. Ils doivent être énoncés clairement et sous forme de questions, auquel cas ils peuvent être refusés (par la Présidence et/ou le pays soumettant la résolution).

NB: Certaines fois, il n'y a pas de point d'informations.

Phase 5 : On passe ensuite à la partie **Amendements**. Il peut se présenter sous trois formes :

- un ajout
- une modification
- une suppression

Il peut concerner un terme, un passage, une clause, plusieurs clauses ou la résolution en entier. Le délégué souhaitant effectuer un amendement doit passer par le même processus d'attente que lors des points d'informations. Une fois l'amendement présenté, on enchaîne sur les discours. Les discours en faveur de l'amendement sont d'abord prononcés, ensuite viennent les discours contre. Généralement, on fait un discours pour et un contre, sauf en cas d'amendement polémiques. Une fois ceci fait la présidence demande si dans l'assemblée une délégation souhaite faire un discours pour et par la suite contre cet amendement.

Si l'amendement est amical (la délégation le soumettant le précise ou la coalition le propose), il passe sans procédure de vote. Sinon, un vote est convoqué dans l'assemblée afin d'appliquer ou non cet amendement. (D'autres amendements sont également possibles mais ils ne seront pas présentés dans cette explication générale du fonctionnement du club Bel'Mun). L'abstention n'est pas autorisée pour les votes d'amendements.

NB : Il existe également des amendements du second (amendement d'amendement) et du troisième degré, requérant d'autres procédures de votes mais nous ne les évoquons pas ici.

Phase 6 : Une fois tous les amendements votés, vient le **vote de la résolution** dans son intégralité. Les nations peuvent voter pour, contre ou s'abstenir. Si la résolution est adoptée, les applaudissements sont de mises!!! BRAVO!! Cependant, le travail n'est fini puisqu'il reste les autres résolutions à étudier.

NB : Le plus souvent les séances ne comptent que deux résolutions, parfois trois mais jamais plus.

## Motions

Les motions doivent être indiquées en soulevant la pancarte. Après la reconnaissance du Président, le délégué doit indiquer clairement sa motion. Toute motion nécessite au moins deux "seconds" pour être entendue. Si une objection est soulevée, il reviendra au président de déterminer si la motion passe ou non.

**NB :** Les motions ne doivent, en aucun cas, interrompre un orateur ; excepté les points de **privilège personnel**.

<b>Motion</b>	<b>Description</b>	<b>Vote : a lieu uniquement s'il y a une objection</b>
Point d'information	Un point d'information est une question adressée au délégué ayant la parole. La question doit concerner le problème traité.	Non
Point d'ordre	Ceci peut être utilisé quand un délégué ressent qu'il a été dit quelque chose à l'encontre du code de conduite du débat. Il doit se référer à un article précis des Règles de Procédure.	Non
Point d'enquête parlementaire	Ceci peut être utilisé si le délégué souhaite qu'on lui explique un aspect des procédures parlementaires.	Non
Point de traduction	Demande une traduction par un interprète (spécifique à FerMUN)	Non
Point de privilège personnel	Ce point peut être utilisé dans un cas d'inconfort personnel : la personne ayant la parole peut être interrompue. Ceci est souvent utilisé pour des problèmes d'audibilité.	Non
Motion pour passer à la procédure de vote	Demande à passer à la procédure de vote pour la résolution ou l'amendement débattu.	Si il y a une objection et que le Président considère l'objection valable la motion ne passe pas
Motion pour diviser l'assemblée	Demande d'interdire les abstentions.	Majorité simple
Motion pour reporter le débat	Demande à reporter le débat en cours et à aborder la prochaine résolution.	Majorité aux deux tiers
Motion pour appeler la décision du président	Soumis quand le délégué pense que le Président a pris une mauvaise décision (non autorisé si la décision est d'ordre procédurière)	Non
Motion pour ajourner le débat	C'est la volonté de repousser le débat sur la résolution en cours à plus tard, c'est à dire après le débat sur les autres résolutions	Majorité simple
Motion pour revenir sur une question précédente	Demande de débattre une résolution précédemment abordée.	Majorité simple
Motion pour inviter orateur externe	Demande à inviter un délégué dans le cas où un pays est concerné par une résolution : suivre le guide des procédures dans ce cas	Majorité simple
Motion pour lobbying	Demande au président un temps maximum d'une heure de lobbying.	Majorité aux deux tiers

## Comment rédiger une Position Paper ?

Les Position Paper peuvent paraître compliquées à faire, pourtant elles sont assez simples lorsqu'on comprend la procédure à suivre.

Voici quelques petits conseils pour t'aider au mieux, avec exemples de PP à la fin.

1- Sois concis, pas besoin de faire roman...va juste à l'essentiel : pose la problématique, définie-la, expose la position de ton pays et ses actions ou projets à propos du sujet (donne quelques données si tu peux c'est toujours plus professionnel) et vis-à-vis des autres pays. N'oublie pas les formules de politesse au début mais également à la fin de ta Position Paper.

2- Ne fais pas de copier-coller, opte pour ton propre style et ne fais pas de grand discours pompeux, tu n'es pas Cicéron.

L'objectif c'est que tu saches de quoi tu parles, mais également que tous puissent te suivre. N'oublies pas qu'un langage normal à soutenu est préférable et surtout que les marques de première personne du singulier sont à proscrire!

3- Commence à évoquer des solutions ! Cela permettra d'aiguiller de manière plus claire les délégations sur ta position. Tu auras ainsi plus de chances de former une coalition de poids, avec des pays qui partagent réellement tes idéaux (n'oublie pas, celles de ton pays et non les tiennes : ce n'est pas un débat personnel)

4- Fais des recherches de manière générale sur la problématique. De cette manière tu auras une vision plus générale et plus de cartes en main pour comprendre et solutionner le problème. Renseigne toi aussi sur la position de quelques autres pays (les plus influents par exemple). Ça aide toujours, surtout en débat! Tu as ainsi plus de chances de montrer aux autres l'étendue de tes capacités et de t'affirmer grâce à ta répartie alors appuyée par la véracité de tes propos.

**NB** : Fais tes recherches en anglais si tu ne trouves pas grand-chose. Tu peux même les faire en espagnol parfois !

5- Les Position Paper demande du temps parce qu'elles requièrent un travail de recherches conséquent en amont. Ne bâcle pas ce travail parce qu'il te permettra ensuite de rédiger rapidement ta Position Paper, mais également de trouver plus facilement des idées de solutions pour ta Résolution et d'enchaîner rapidement clauses pré-ambulatoires et opératives.

6- Bon courage !

#### Exemples de Position Paper :

1. Dans l'idéal, on attend une PP comme celle-ci :

**Problématique** : Comment lutter efficacement contre le cyber terrorisme **Délégation**

: Uruguay

Chère Présidence, chers délégués,

Le monde moderne se caractérise par une évolution croissante des technologies de l'information et de la communication. L'Uruguay croit que ces technologies ont radicalement changé non seulement la façon dont fonctionne le système international, mais aussi la façon dont les entreprises et les individus interagissent les uns avec les autres, ce qui rend ce monde plus petit et ses habitants beaucoup plus connectés. Selon le Net index en 2013, l'Uruguay serait le premier pays en Amérique latine qui possède la vitesse de connexion la plus rapide et septième au niveau international devant le Brésil et le Mexique.

Malheureusement, avec cette nouvelle proximité et dépendance, il y a un sentiment accru de vulnérabilité. Les personnes ayant des connaissances et des compétences spécialisées utilisent les réseaux de communication pour accéder à des informations et à des programmes sensibles. Les terroristes peuvent tenter d'accéder à des systèmes essentiels tels que des bases de données gouvernementales ou des institutions financières. Avec un tel accès, un terroriste pourrait attaquer le système de toutes sortes, avec des conséquences désastreuses pour le monde. Dans notre société, ces attaques contre les systèmes d'information constituent une menace pour tous.

L'Uruguay appuie les nombreux efforts visant à renforcer le droit et la politique internationales sur cette question, mais nous estimons en particulier qu'il est important que tous les pays obtiennent les meilleures technologies pour lutter contre ces menaces. Nous confirmons ainsi la déclaration d'un partage de technologies visant à améliorer les réseaux informatiques. L'Uruguay a souvent articulé avec les Nations Unies un soutien pour des programmes de partage de technologie conduisant les États à des objectifs de développement.

Nous reconnaissons que les citoyens respectueux des lois ne sont pas les seuls bénéficiaires des technologies de l'information. Les terroristes et les autres criminels ont également utilisé des outils de communication pour coordonner des groupes criminels de différentes régions et pour commettre des crimes contre un État ou la population d'un État en dehors de cette juridiction.

Afin de pallier aux pirates et terroristes informatiques, notre gouvernement a mis en place un logiciel informatique du nom de VPN, c'est un service de sécurisation des données informatiques en ligne. Il est le protocole le plus utilisé en Uruguay et est donc très efficace pour arrêter les personnes malintentionnées.

L'Uruguay soutient également la résolution 55/63 des Nations Unies sur la lutte contre l'utilisation abusive des technologies de l'information et recommande la mise en place d'une étude visant à évaluer l'efficacité des efforts actuellement déployés pour prévenir et punir les abus. Nous avons aussi signé d'autres telles que 57/259 et 57/53 sur la menace du cyber terrorisme avec la fameuse clause: 4. Autorise la création de l'Office des Nations Unies pour le cyber-terrorisme (UNOCT) en remplacement des rôles de l'UIT en matière de cyber terrorisme.

L'Uruguay soutient donc l'ouverture d'un dialogue pour examiner comment les forces de l'ordre des nations souveraines peuvent coopérer dans la poursuite de ces criminels extra juridictionnels

2. Parfois par faute de temps ou d'information, les PP peuvent être plus courtes et moins fournies, elles restent tout de même acceptables :

**Problématique** : Comment rappeler et réaffirmer les droits de la communauté LGBT dans la société actuelle ?

**Délégation** : Canada

Chère assemblée, chère présidence,

Nous sommes aujourd'hui réunis afin de débattre sur des problèmes liés à la réaffirmation des droits sur l'homosexualité c'est un sujet toujours d'actualité bien qu'il ne soit pas récent en soit. Pourtant il soulève de nombreuses questions auxquelles nous ne pouvons rester inattentifs. De nos jours, la question de l'homosexualité est encore souvent remise en cause par le manque de tolérance voire l'incompréhension de certaines populations judéo-chrétienne, car malheureusement ancré depuis fort longtemps dans les mœurs et la culture propre à ces peuples. Cette situation incarne un problème plus grand car l'usage de violence physique ou psychologique constitue un danger pour l'intégrité des

concernés dans la société que ce soit au niveau personnel, ou que sur le plan professionnel. C'est pourquoi le Canada se portera garant de la poursuite de la lutte pour le respect et l'obtention de leurs droits par les populations homosexuelles sur son territoire ainsi qu'à l'étranger. Nous invitons fortement, les délégations voisines à s'interroger sur la problématique de la réaffirmation des droits LGBT (Lesbian, Gay Bi, Trans) et les conséquences économiques, sociales et psychologiques que soulèvent la discrimination telle que l'homophobie sur des individus ayant une orientation sexuelle différente du stéréotype original porté sur le couple humain.

## Comment faire une Résolution?

Une résolution est un groupe de pays partageant les mêmes idéaux sur la problématique. On distingue le fondateur de la coalition et les sponsors qui sont les autres pays qui ont contribué à la résolution. Une résolution est composée de deux types de clauses. Ces clauses doivent toujours commencer par un verbe particulier (liste donnée plus bas).

1. Les clauses pré-ambulatoires : plutôt courtes elles ne font que des constats et des rappels de chiffres sur la problématique ; elles peuvent être faites d'un point de vue général ou plus en accord avec la vision des pays.

Exemple:

**Problématique:** Comment peut-on mettre en œuvre une politique de prise en charge pour limiter ainsi qu'accueillir décemment les migrants climatiques ?

Ici, la Russie, pays fondateur de la résolution et ses sponsors rédigent leurs clauses pré-ambulatoires en les tournant de manière à aiguiller l'assemblée sur leur vision des choses :

1. *Rappelant* que toute la planète est touchée par les migrations climatiques, mais que cette dernière est très divisée quant à leur volonté de trouver une solution sur la question des migrations climatiques.
2. *Ayant à l'esprit* que le rythme des migrations climatiques s'est accéléré en raison du changement climatique avec environ 25 millions de déplacés climatiques chaque année.
3. *Notant* une intensification des catastrophes naturelles en raison du réchauffement climatique obligeant les peuples à migrer.
4. *Remarque* avec désarroi la part faible du budget de certains pays dans l'écologie et pour la lutte contre les changements climatiques.
5. *Déplore* que malgré les récentes découvertes, certains pays montrent une volonté d'accentuer des phénomènes qui augmentent les risques de catastrophes naturelles et leur puissance.
6. *Conscient* que certains pays ne sensibilisent pas leur population sur les dangers des catastrophes naturelles.
7. *Déplore* la maigre volonté de certains pays à collaborer sous un drapeau planétaire afin de trouver une solution commune aux dangers des catastrophes naturelles qui entraînent un problème au niveau des migrations climatiques.
8. *Prend en compte* le fait que certains pays prônent une économie basée sur des énergies génératrices de gaz à effet de serre.

2. Les clauses opératives : formant le corps de la résolution, il ne faut absolument pas les négliger ; ce sont les propositions de solutions apportées par les pays signataires.

**NB :** La dernière clause opérative doit toujours être « *Décide* de rester saisi de la question »

Exemple pour la même problématique:

1. *Demande* la création d'un statut de réfugié climatique afin de régler plus aisément les migrations et d'accorder des droits spécifiques reconnus internationalement à ces migrants environnementaux.
2. *Propose* l'instauration d'une loi obligeant chaque état à œuvrer de façon significative pour rendre le maximum de son territoire habitable et attractif.
3. *Propose* la création d'un groupe international d'hommes et de femmes qualifiés tant en, prise en charge humaine que environnementale qui aiderait les états victimes de catastrophes naturelles à prendre en charge leur population et à réorganiser ou reconstruire leur territoire.
4. *Demande* à la communauté internationale la création d'un fond monétaire qui aurait pour but de financer un projet propre à chaque pays afin de les aider à faire face aux dangers des changements climatiques.

Ce fond serait géré par le groupe d'Hommes précédemment cité.

5. *Demande* à la communauté internationale la création d'une journée internationale de sensibilisation, afin de permettre une prévention de la population face aux dangers des changements climatiques, voire même de créer une solidarité chez les habitants afin qu'une volonté de venir en aide aux réfugiés climatiques apparaisse.
6. *Se déclare prêt* à intervenir de manière radicale afin que chaque pays de la communauté internationale "gère" au mieux ses migrants :
  - a. imposant aux pays de la communauté internationale un "quota" de migrants climatiques
  - b. ce "quota" serait fixé par une organisation au même titre que l'ONU.
7. *Exhorte* la communauté internationale à avoir un regard bienveillant entre ses membres, notamment que sur la question des réfugiés climatiques, qu'une politique d'aide "amicale" soit mise en œuvre particulièrement par les pays limitrophes aux pays en difficultés.
8. *Appelle* la communauté internationale à faire preuve de bon sens.
9. *Décide* de rester saisi de la question.

## Listes de verbes



**REDIGER UNE RÉSOLUTION**  
FORMULES DE DEBUT DE PHRASES

CLAUSES DE PREAMBULE		CLAUSES OPERATIVES	
Accueillant	Gravement préoccupé	Accepte	Exhorte
Affirmant	Notant (avec	Accueille	Exige*
Alarmé par	regret/plaisir)	Appelle	Invite
Approuvant	Observant	Apprécie	Lance un appel
Ayant à l'esprit	Persuadé	Approuve	Loue
Ayant examiné	Prenant en compte	Autorise	Presse
Confiant	Réaffirmant	Cherche	Prie
Conscient	Réalisant	Condamne*	Proclame
Considérant	Reconnaissant	Décide*	Propose
Convaincu	Regrettant	Déclare en	Réaffirme
Désireux	Rappelant	conséquence	Recommande
Encouragé par	Se félicitant	Déplore	Regrette
Estimant	Soucieux	Demande*	Se déclare prêt
Exprimant	Souhaitant	Encourage	Soutient
Félicitant	Soulignant	Engage	Transmet
	Tenant compte de	Espère	

\*formules n'étant autorisées qu'au Conseil de sécurité

## Un mot d'au revoir

Nous n'allons pas vous mentir, être au club Bel'mun n'est pas de tout repos. Cela demande un investissement certain, mais aussi une conciliation entre travail scolaire, temps personnel, etc. Il faut être prêt à faire certaines concessions, à commencer directement par celle de sa pause méridienne du vendredi. Cependant, vous verrez que le club vous apportera vraiment, tant au niveau personnel de par les merveilleuses rencontres et amitiés que vous créerez, mais également au niveau professionnel puisque vous développerez votre rigueur, votre organisation et votre culture générale.

**NB** : Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter tout membre du board ou du club. Nous nous ferons un plaisir de vous éclairer.

EN ATTENDANT, PROFITEZ BIEN DE VOTRE EXPERIENCE BEL'MUN !!!

